

Les services de transport aérien au Canada peuvent se répartir en deux grandes catégories: les services à horaire fixe et les services sans horaire fixe. Les services de la première catégorie sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier et (ou) des marchandises, desservant, en conformité d'un horaire et moyennant une taxe unitaire, des points désignés. La deuxième catégorie comprend les services suivants:

- 1° Services aériens réguliers entre points déterminés. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier et (ou) des marchandises, desservant, sur un itinéraire type et avec une certaine régularité, et moyennant une taxe unitaire, des points désignés.
- 2° Services aériens irréguliers entre points déterminés. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent, d'une base désignée, le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier, et (ou) des marchandises, desservant, moyennant une taxe unitaire, une région définie, ou un ou plusieurs points déterminés.
- 3° Services aériens de frètement. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent, d'une base désignée, le transport public, par aéronef, des personnes et (ou) des marchandises, moyennant une taxe au mille ou à l'heure applicable au frètement d'un aéronef entier, ou moyennant toute autre taxe que la Commission des transports aériens peut permettre.
- 4° Services aériens contractuels. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui n'assurent pas de transport public mais qui transportent des personnes et (ou) des marchandises uniquement en conformité d'un ou de plusieurs contrats particuliers.
- 5° Aéroclubs. Les aéroclubs sont exploités par des transporteurs aériens légalement constitués en tant qu'organismes sans but lucratif ayant pour fin d'assurer à leurs membres des possibilités d'entraînement au vol et de vol récréatif.
- 6° Services spéciaux. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens à des fins que ne prévoit aucune autre classe. Ils comprennent les services d'entraînement au vol, de vol récréatif, de photographie et de relevés aériens, de lutte contre les insectes et plantes nuisibles, de publicité aérienne, de surveillance et d'inspection aériennes, etc.

Air Canada.—Caractérisée par une expansion soutenue de tous les secteurs de l'exploitation, l'année 1965 a été exceptionnelle pour Air Canada quant au trafic et aux recettes. Ses services à horaire fixe et ses nolisements ont transporté 4,753,395 passagers en 1965, augmentation de 13 p. 100 par rapport à l'année 1964. Le chiffre d'affaires a dépassé les prévisions et toute l'industrie a enregistré le même phénomène, la presque totalité des lignes importantes accusant une expansion appréciable du trafic. Le total des milles-siège disponibles sur les lignes à horaire fixe a été de 5,458 millions, soit une augmentation de 18 p. 100, et celui des milles-passager payant de plus de 3,542 millions représentait une augmentation de 21 p. 100. Le coefficient d'utilisation en passagers payants est passé de 63 p. 100 en 1964 à 65 p. 100 en 1965.

Les milles-passager parcourus en Amérique du Nord, qui constituent près des trois quarts du trafic-passagers à horaire fixe d'Air Canada, ont augmenté de 17 p. 100, à la suite de l'établissement de nouveaux services sur la plupart des lignes intérieures importantes. La société a parcouru 2,591 millions de milles-passager intérieurs en 1965 (2,213 millions en 1964). L'augmentation du trafic-passagers transatlantique à horaire fixe a été de 33 p. 100. Cet essor marqué suivait une hausse de 23 p. 100 en 1964, déterminée par de nouveaux abaissements de tarif en avril de cette année-là. Ce même tarif réduit, joint à une plus grande fréquence et aux nouveaux services sans escale, explique dans une large mesure l'augmentation considérable du trafic-passagers transatlantique en 1965. Sur les lignes en direction de la Floride, des Bermudes, des Bahamas et des Antilles, le nombre de milles-passager parcourus a atteint plus de 307 millions, soit 36 p. 100 de plus qu'en 1964.

Pour la quatrième année consécutive, le transport des denrées a accusé une expansion sensible, le fret aérien ayant augmenté de 36 p. 100 pour atteindre 56 millions de milles-tonne, et représentant pour la première fois des recettes supérieures à celles du courrier. Les messageries ont augmenté de 27 p. 100 pour atteindre 5,500,000 de milles-tonne. Cet expansion extraordinaire est attribuable à la capacité accrue des avions-cargos à réaction et à ce que le nombre des entreprises commerciales qui se rendent compte des avantages que présente le fret aérien dans l'organisation des marchés augmente rapidement.